

CHAPITRE 3 : INFORMATION, CONSULTATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

QC-3.1 L'initiateur a, jusqu'à présent, mené deux vagues d'information et de consultation du public. Une première vague, nommée activités préliminaires d'information et de consultation, visait à documenter les principaux enjeux perçus par la population par rapport à la réalisation du projet et de les traiter à même l'étude d'impact. La seconde vague, le programme de préconsultation, porte sur l'étude d'impact et est réalisée au cours de l'étape de l'analyse de la recevabilité conduite par le MDDEP. Selon l'initiateur, les résultats aux diverses activités du programme de préconsultation (rencontres sectorielles, ateliers thématiques, séance de validation des résultats) seront « pris en considération par l'initiateur pour finaliser l'étude d'impact et compléter le projet en vue de sa présentation finale au MDDEP » (p. 3-17 du volume 1). Le MDDEP estime qu'il aurait été préférable que ce programme de préconsultation sur l'étude d'impact soit mené préalablement à son dépôt au MDDEP, en y intégrant les perceptions et les points de vue des différents intervenants rencontrés. D'autre part, considérant la démarche actuelle choisie par l'initiateur, celui-ci doit déposer l'ensemble des résultats obtenus à la suite des activités d'information et de consultation dans le cadre de son programme de préconsultation avec les réponses aux questions et commentaires du MDDEP. De nouvelles questions et commentaires pourront alors être adressés à l'initiateur. En outre, il doit s'assurer que l'évaluation des impacts demeure juste et que les mesures d'atténuation et de compensation sont toujours pertinentes et doit aussi démontrer, le cas échéant, que la mise en place d'autres mesures n'est pas justifiée. L'ensemble de ces renseignements et données fera l'objet d'une consultation intra et interministérielle et fera partie du dossier constituant l'étude d'impact qui sera rendu public par le BAPE.

Réponse :

Tel qu'indiqué au chapitre 3 de l'étude d'impact sur l'environnement, Mine Arnaud a mis en place une démarche de préconsultation qui avait pour objectif, d'une part, de donner l'occasion aux personnes et aux groupes intéressés de prendre connaissance des résultats de l'étude d'impact et, d'autre part, de leur permettre de participer concrètement à enrichir le projet en exprimant leurs observations, suggestions et commentaires. Les consultations menées jusqu'à présent par Mine Arnaud ont permis de faire cheminer le projet. Suite à l'apport des citoyens lors des consultations, plusieurs modifications ont été apportées au projet de manière à l'harmoniser au milieu dans lequel il s'insère. De même, Mine Arnaud a élaboré des mesures additionnelles et a contracté de nouveaux engagements.

D'abord, la première étape, nommée « activités préliminaires d'information et de consultation », a permis de documenter les enjeux perçus par la population face à la réalisation du projet et de les traiter à même l'étude d'impact. Le tableau 3.2.3 de l'étude d'impact fait état de l'ensemble des bonifications au projet suite à cette étape. Celles-ci touchent autant les composantes environnementales que sociales du milieu. Mine Arnaud s'est notamment engagée à :

- mettre en œuvre un processus d'échanges et de communication afin de répondre aux interrogations de la population;
- favoriser l'utilisation des meilleures pratiques applicables pour la conception des infrastructures dans une optique de réduire les nuisances telles le bruit et les poussières;
- construire une usine d'assainissement de l'eau;
- aménager un accès à la piste de motoneige et de VTT, en concertation avec les intervenants du milieu;
- procéder à la restauration progressive des cellules du parc à résidus;
- proposer différentes variantes pour le chemin d'accès à la mine.

La seconde phase de consultation, nommée préconsultation, comprend trois volets, soit :

- les rencontres sectorielles;
- les ateliers thématiques publics;
- une séance de validation des résultats.

Suite aux rencontres sectorielles qui se sont terminées en juin 2012, Mine Arnaud a été en mesure de formuler des mesures et des engagements plus précis pour tenir compte des préoccupations et suggestions exprimées par les intervenants du milieu. Les comptes rendus complets des rencontres sectorielles, ainsi que les réponses de Mine Arnaud aux suggestions et préoccupations exprimées sont disponibles à l'annexe 1. Soulignons notamment que Mine Arnaud :

- a réalisé des études sectorielles additionnelles pour caractériser davantage la dispersion des poussières, la flore à statut particulier et la faune, notamment le poisson et son habitat, les mammifères ainsi que les oiseaux;
- a élaboré un programme de suivi de la qualité de l'air incluant un état de référence de la qualité de l'air à Sept-Îles;
- a procédé à l'identification du meilleur tracé permettant l'accès à la piste de motoneige et de VTT, en concertation avec les intervenants du milieu;

- a élaboré et présenté un programme d'ententes et d'acquisitions préliminaires aux citoyens du Canton Arnaud; les citoyens concernés ont bénéficié d'une période de sept semaines pour formuler des commentaires et/ou des propositions pour bonifier le document;
- s'est engagée à ne pas renouveler ses droits sur le claim n° 2259403, qui recoupe le parc Aylmer-Whittom; signalons que ce claim arrive à échéance en novembre 2012;
- s'est engagée, dans la mesure du possible, à répondre à l'ensemble des questions et préoccupations exprimées par les parties prenantes et la population, en parallèle aux travaux menés dans le cadre du processus d'analyse environnementale mené par le MDDEP et l'ACEE.

Mine Arnaud évalue déjà que les étapes 1 et 2 de la démarche ont permis de prendre acte et de réfléchir à la plupart des préoccupations, questions et suggestions du milieu.

Les phases 2 et 3 de la préconsultation se sont déroulées en octobre et novembre 2012. Celles-ci avaient pour objectif :

- d'informer la collectivité de Sept-Îles des engagements et des réflexions de Mine Arnaud concernant les préoccupations exprimées lors des rencontres sectorielles;
- de partager l'information et les résultats des études complémentaires;
- de répondre aux questions et préoccupations plus pointues sur le projet en rendant accessibles et disponibles les experts qui ont travaillé sur les différentes études liées au projet;
- de prendre en compte les nouvelles préoccupations et suggestions exprimées.

Pour Mine Arnaud, il importe de faire participer la collectivité de Sept-Îles à l'évaluation environnementale de son projet. La démarche qui a été mise de l'avant de bonne foi et de façon volontaire a permis d'ores et déjà de le bonifier grandement.

